



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA MAIRIE DE NIELLES-LES-BLEQUIN**

**SEANCE DU 15 MAI 2023**

**N° 2023-05-15**

L'an deux mil vingt trois, le 15 mai, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Nielles-les-Bléquin, sous la présidence de Mme Isabelle LEROY, Maire de Nielles-les-Bléquin, dûment convoqués le 09 mai 2023.

**Etaient présents :** Isabelle LEROY ; Luc SETAN ; Roselyne BODART ; Christophe DUFOUR ; David WEPIERRE ; Pierre WINTER ; Dorothée DENEUVILLE ; Charlotte MERLIER ; Joël LEMORT ; Jean REGNIER ; Julien HANNON ; Céline CARON

**Excusés :** Benoît DUCROCQ qui donne pouvoir à Dorothée DENEUVILLE

Geneviève FORATIER qui donne pouvoir à Pierre WINTER

Jean-Paul PIQUET qui donne pouvoir à Joël LEMORT

Madame le Maire ouvre la séance.

Joël LEMORT est nommé secrétaire de séance.

**Objet :** Délibération pour EQIOM – avis du Conseil Municipal - projet de modernisation de la cimenterie de Lumbres

**RAPPORTEUR :** Luc SETAN

Monsieur Luc SETAN explique le projet qui porte sur la modification de la cimenterie de Lumbres et qui a pour objet de moderniser l'installation, avec l'aménagement d'une nouvelle ligne de cuisson (four K6) et des installations associées, qui remplacera les deux lignes de cuisson existantes pour les opérations de production de clinker.

Le four K6 de substitution permettra une production par voie sèche, conduisant à une meilleure efficacité énergétique à la tonne de clinker<sup>1</sup> produite et une réduction des consommations d'eau. Ce four permettra également d'augmenter la production.

Accusé de réception en préfecture  
062-216206136-20230515-20230515-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2023  
Date de réception préfecture : 16/05/2023

Ce nouveau four est compatible avec un projet global de capture et séquestration du carbone associant notamment les sociétés Air Liquide, le fabricant de chaux Lhoist et le cimentier EQIOM ainsi que RTE.

Le projet global associant tous les acteurs pour capturer, purifier, transporter, liquéfier et séquestrer le carbone devra faire l'objet d'une évaluation environnementale globale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **EMET** un avis favorable sous réserve que toutes les mesures sanitaires soient prises afin d'éviter toute conséquence néfaste éventuelle sur la santé des populations exposées aux rejets atmosphériques (notamment les particules fines : les NO2 et les dérives dioxines).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

 Maire,  
Isabelle LEROY

Accusé de réception en préfecture  
062-216206136-20230515-20230515-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2023  
Date de réception préfecture : 16/05/2023